courrier Sud

Bulletin Trimestriel n°92

Dispensé de timbrage | nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction
Pierre Changey
Sandrine Leroux

Directeur de publication
Pierre Changey

Journal imprimé par nos soins

MARS 2023

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Union syndicale Solidaires

Le journal du syndicat SUD éducation 02

SUD éducation Aisne - MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon - 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler

SOMMAIRE

- Édito.....p. 1
- Stage de formation pour les AED.....p. 2
- Alerte au pacte !.....p. 3
- Camarades aed : la CDisation, quelques règles à connaître.....p. 4
- NON au SNU !.....p. 5
- Bulletin d'adhésion.....p. 6

TOUCHE PAS À MA RETRAITE, TOUCHE PAS À CELLE DE MES ÉLÈVES

Lettre d'un enseignant

Quand je suis gréviste je m'appauvris, les jours de grève ne sont pas et ne seront pas payés. Toutes ces absences engendrent un retard dans les progressions, stoppent les mécanismes travaillés avec les élèves, stoppent net les phases de progression, les projets. Les journées de grèves appauvrissent scolairement les élèves, elles les affaiblissent aussi. C'est un moment extrêmement compliqué pour un.e enseignant.e. Alors quelles sont les raisons pour lesquelles on rentre en lutte contre cette réforme des retraites ? Elles sont nombreuses, en voici quelques unes :

- ***L'injustice sociale envers les femmes***, les éternelles grandes perdantes. En salle des profs, on les entend depuis janvier recalculer leurs trimestres, le montant de leur pension (la décote est toujours là). Elles sont condamnées très massivement à un départ vers 67 ans avec une pension à peu prés décente…
- ***Le refus de la démocratie sociale***, plus de 80 % des travailleurs-travailleuses toujours opposé.es à cette réforme, plus des trois-quarts de la population également. Pas de dialogue proposé aux organisations syndicales depuis le 10 janvier. Fin de non-recevoir par le président Macron lorsque celles-ci lui demandent de s'entretenir à ce sujet, proposent une médiation. Un passage en force via le 49.3 mettant littéralement le feu aux poudres, engendrant de nombreuses dérives policières lors des manifestations en journée, dénoncées par le Conseil de l'Europe ou les Nations Unies.
- ***Une gestion au pas de charge d'une éventuelle dette des caisses de retraites*** dans les prochaines années, réglée sur le dos des travailleurs et travailleuses que nous sommes aussi. Des solutions alternatives ont pourtant été proposées aussitôt invisibilisées par le mépris habituel du gouvernement, armé de communicants, mais aussi par le glissement médiatique du débat de fond vers celui des violences policières, de la légalité des actions de certains manifestants, du show politique du ministre de l'intérieur.

On pourra conclure par la meilleure des raisons, celle qui gomment toutes nos réticences à débrayer : ***le devoir d'exemplarité face à nos élèves***. Leur démontrer que nous n'acceptons pas et n'acceptons plus aucune réforme dégradant nos conditions de travail, conditionnant nos choix de vies. Démontrons au quotidien au Ministre que oui, les enseignant.es sont et seront le fer de lance de la lutte encore et de celles à venir, éduquant par l'exemple nos élèves.

AED : mieux connaître ses droits pour mieux se défendre

stage de formation syndicale

QUAND ?

jeudi 8 juin 2023

OÙ ?

Lycée polyvalent Jules Verne
23 rue des chesneaux
02 400 Château-Thierry

QUOI ?

Une journée pour avoir des réponses aux questions qu'on se pose sur le métier et les conditions de travail, pour échanger, discuter et mieux connaître ses droits.

COMMENT ?

Tous les personnels de l'E.N. ont droit à des journées de formation. Il suffit d'envoyer votre demande, avant le 8 mai 2023. Un modèle de demande de congé est disponible sur le site de sud éducation 02

AED LES BAHUTS NE FONCTIONNENT «PAS SANS NOUS»!

Merci de nous prévenir de votre inscription soit par mail à
contact@sudeduc02.org
ou par téléphone au 0670673964.

SUD EDUCATION AISNE www.sudeduc02.org
Tél : 06 70 67 39 64 contact@sudeduc02.org

ALERTE AU PACTE !

NOUS AVONS BESOIN D'AUGMENTATIONS DE SALAIRES, PAS D'UNE NOUVELLE INDEMNITÉ INÉGALITAIRE !

SUD éducation était présent mercredi 8 février après-midi pour une réunion entrant dans le cadre de la concertation en cours sur la revalorisation prévue par le ministère. Rappelons que la revalorisation prévue par le ministère contient une partie "Socle" qui correspond à la part inconditionnelle (1,9 milliards d'euros en année pleine), et la partie "Pacte", qui correspond aux missions supplémentaires (300 millions d'euros pour les quatre derniers mois de l'année 2023).

Ce projet est celui d'une prime, dont seraient bénéficiaires les personnels ayant accepté d'exercer un bouquet de missions supplémentaires : coordinations diverses et variées, remplacements courts, devoirs faits etc.
Le montant serait de 3650 par an en moyenne, et de 72 heures équivalents de cours pour un·e enseignant·e, mais le volume des heures modulées. Ce serait les chef·fes d'établissements ou les directions d'écoles en lien avec les IEN qui seraient en charge de la définition des besoins et la distribution des primes.

Pour SUD éducation, ce projet est scandaleux :

- il renforce les inégalités femmes/hommes, et entre les personnels handicapés et les autres, car les femmes et les personnels handicapés prennent très nettement moins de missions supplémentaires
- il renforce l'autorité des chef·fes d'établissements, mais aussi celle des directions d'école, dans la droite lignée de la loi Rilhac, et va diviser les équipes, par une concurrence des collègues pour l'obtention du "Pacte"
- il dégrade encore un peu plus les conditions de travail, dans un contexte où le temps de travail et les missions demandées aux enseignant·es explosent, au lieu de reconnaître les missions déjà exercées

Pour SUD éducation, il faut abandonner ce projet au profit d'une augmentation de salaires pour toutes et tous. Dans l'immédiat, il faut verser le montant de l'enveloppe Pacte dans la revalorisation inconditionnelle, et augmenter les salaires par :

- ***une augmentation de 400 euros pour toutes et tous***
- ***une augmentation du point d'indice, dans le cadre d'une refonte des grilles dans l'objectif de réduire les inégalités salariales***

LA CDISATION DES AED : QUELQUES REGLES A CONNAITRE

Si tu as 6 ans d'ancienneté, tu a la possibilité d'être CDIsé.e. Le ou la Cheffe doit te convoquer 3 mois avant la fin de ton contrat afin de te faire connaître sa décision. En générale les contrats se terminant fin août, la convocation doit avoir lieu vers la fin mai.

Nous conseillons de faire savoir bien avant ta volonté d'être CDISé.e. Le ou la Cheffe n'a aucune obligation de transformer tes CDD en CDI au bout de 6 ans, même si ces années ont été en continue dans le même établissement. A la rentrée dernière, des cas ont été recensés dans l'Aisne, mais aussi sur tout le territoire Français.

Attention, tout n'est pas perdu. Si tu es dans la possibilité d'être CDIsé.e, rien ne t'empêche de démarcher des établissements afin d'obtenir cette CDisation. Du reste, une fois CDIsé.e, tu pourras toujours démarcher de la même façon, et changer pour un poste plus avantageux, à condition de démissionner de ton CDI et d'être certain.e d'en signer un nouveau...

La CDIsation n'a pas amélioré les conditions de travail des AED, si ce n'est que l'épée de Damoclés du renouvellement ou pas, de la bonne volonté ou pas du ou de la Cheffe, n'existe plus et c'est un sacré soulagement, on ne peut le nier. Cependant le même argument peut être un frein à la CDIsation pour un ou une Cheffe qui ne souhaite pas stabiliser une équipe, et pour le peu que cette équipe se forme syndicalement, revendique ses droits et en acquière de nouveaux...

Nous rappelons nos revendications :

- ***la titularisation*** sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de tou·tes les AED dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire
- ***l'augmentation*** des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté ; un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
- ***la baisse*** du temps de travail, pour un temps plein à 32h ;
- ***la suppression*** du forfait nuit en internat ;
- ***le recrutement*** massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;
- l'accès à ***une formation initiale et continue***, sur temps de service ;
- la création de ***brigades de remplacement*** pour assurer les remplacements des collègues absent·es ;
- ***un droit*** à la mobilité, interacadémique et intra-académique.

MACRON A PEUR DES JEUNES ! – COMMUNIQUÉ DU COLLECTIF « NON AU SNU »

Le 31 décembre, lors de ses vœux à la nation pour l'année 2023, Emmanuel Macron avait annoncé qu'il « poserait dans les prochaines semaines les jalons d'un service national universel ». Le 20 janvier 2023, en présentant ses vœux aux forces armées il annonçait fièrement *« la montée en puissance d'unités nouvelles de réservistes… A cet égard le Service national universel nous permettra de disposer d'une jeunesse parée à tous les périls »*.

La réponse des jeunes a été claire. Ils et elles se sont engagé·es massivement contre la réforme de la retraite en participant aux manifestations organisées par les syndicats et en bloquant des établissements scolaires.

Malgré une propagande exceptionnelle déployée par Sarah El Haïry auprès des lycéens et lycéennes, du personnel enseignant, des recteurs d'académie, des préfets, des élu·es et des journalistes au cours de ses nombreux déplacements, les jeunes n'ont pas été séduits par le SNU. Jamais le chiffre de jeunes volontaires annoncé au cours des années précédentes n'a été atteint. Ce qui prouve que la majorité des jeunes n'a pas adhéré à ce dispositif inutile, plus proche du service militaire que de la colonie de vacances.

La question que se pose le gouvernement aujourd'hui est: « doit-on décider d'une généralisation du SNU en multipliant les périodes de séjours de cohésion ou doit-on rendre le SNU obligatoire sur le temps scolaires ? »

Des membres du gouvernement hésitent et Macron reporte l'annonce de ses décisions à… plus tard.

Les jeunes ont réussi à faire peur au président.

IL FAUT MAINTENANT LE FAIRE PLIER !

POUR LE COLLECTIF NON AU SNU ET DE NOMBREUSES ORGANISATIONS DE JEUNESSE IL N'Y A QU'UNE SOLUTION : ABROGATION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL.

Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02
Année scolaire 2022-2023

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle (établissement) : .....

.....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1er, 2nd degré, sup', IATOSS...], le corps [instit, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

.....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

mél : .....

.....

tél fixe : .....

tél mobile : .....

Montant annuel de la cotisation : .....

Salaire mensuel net **avant impôt** (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	135	45,90
+ de 1700	153	52,10
+ de 1800	174	59,20
+ de 1900	192	65,30
+ de 2000	210	71,40
+ de 2100	230	78,20
+ de 2200	251	85,40
+ de 2300	272	92,50
+ de 2400	293	99,70
+ de 2500	315	107,10
+ de 2600	340	115,60
+ de 2700	364	123,80
+ de 2800	390	132,60
+ de 2900	416	141,50
+ de 3000	443	150,70
+ de 3100	472	160,50
+ de 3200	500	170
+ de 3300	530	180,20
+ de 3400	561	190,80
+ de 3500	593	201,70
+ de 3600	17,30 %	-

SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

Pourquoi se syndiquer à SUD Éducation ?

Parce que l'Éducation nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre **contre** :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter **pour** :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À_____, Signature :

le_____,

(1) **Possibilité de payer par virement(s)** → IBAN : FR28 2004 1010 0204 3219 6D02 350

Possibilité aussi de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.

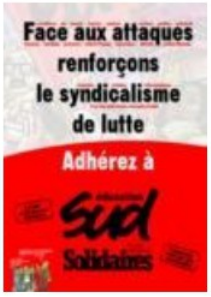

À retourner rempli, daté et signé à :

Sud éducation 02

C/O Sandrine Leroux

34 rue Anatole Cannot
02300 Saint-Aubin